



Assemblée générale

Distr. limitée
20 mai 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 65 a) de l'ordre du jour*

Promotion et protection des droits de l'enfant

**Allemagne, Autriche, Botswana, Costa Rica, Israël, Jordanie,
Mexique, Pologne, Portugal, Qatar, Slovénie, Suède et Thaïlande :**
projet de résolution

**Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale,
organisée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire
de l'adoption de la Convention relative aux droits
de l'enfant**

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie,
Croatie, Cuba, Danemark, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde,
Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Lesotho, Liban, Lituanie,
Luxembourg, Malte, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay,
Pays-Bas, Pérou, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie,
Tunisie, Turquie, Uruguay et Viet Nam**

* Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur la présente proposition, elle devra reprendre l'examen du point subsidiaire a) du point 65 de l'ordre du jour et l'aborder directement en séance plénière.

